Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le 18/03/2024
ID : 038-213803489-20240205-2024_014-DE

Ruy-Montceau

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024_014

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR L'ECOLE MATERNELLE

Paraphe

L'an deux-mil-vingt-quatre, le cinq du mois de février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26 Date de la convocation : 30 janvier 2024

Quorum : 14

Présents : *Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO*

Excusés : *Guy RABUEL (pouvoir à Pascal FARIN), Elidia BERENFELD (pouvoir à Denis GIRAUD)*

Absente excusée : *Véronique REBOUL*

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 23

Secrétaire de séance : *Karine PLATEAU*

Assurant son rôle de partenaire des territoires, la Région Auvergne-Rhône-Alpes agit avec le contrat Région Ville pour stimuler et conforter les dynamiques de développement et les initiatives des collectivités. Une aide financière peut être mobilisée pour financer un projet d'investissement. Il est proposé de solliciter ce soutien pour financer les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle de Ruy. (Plan de financement en annexe).

Vue d'ensemble Ecole + logements

DEPENSES			RECETTES			
	Montant HT	Montant TTC	Financeur	Etat d'avancement demande	Montant HT	Taux de controle 80%
Charge foncière			Département de l'Isère	en cours	58 700 €	19%
sans objet			ETAT	obtenu	123 400 €	39%
Travaux			Région	Demandé	67 845 €	22%
Chaufferie	20 500,00 €	24 600,00 €				
Travaux hors chaufferie	267 519,00 €	321 022,80 €	Autofinancement		62 509 €	20%
Honoraires						
AMO	3 295,00 €	3 954,00 €	FCTVA			
Maîtrise d'œuvre	21 140,00 €	25 368,00 €				
	312 454,00 €	374 944,80 €			312 454 €	100%

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Publié le : 17/06/2025 11:35 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32634

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le 18/03/2024
ID : 038-213803489-20240205-2024_014-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter un financement de la Région pour alléger le reste à charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 14 mars 2024

Le Maire, Denis GIRAUD

MAIRIE de RUY-MONTCEAU (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 5 février 2024
Délibération n° 2024_014

Publié le : 17/06/2025 11:35 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32634